

Compte-rendu du CDAS

du 26/11/2013

Nous avons lu notre déclaration liminaire (voir plus bas) qui fait état de la situation catastrophique que nos services vivent tous les jours, des réformes régressives en cours : projet de retraite injuste et inéquitable, attaque contre la protection sociale, etc.. Nous y dénonçons aussi la baisse des crédits sociaux interministériels (plus de 10%) prévue au budget 2014 et son impact sur l'offre de prestations aux agents de l'État, qui se matérialise, d'ors et déjà par la suspension de l'aide à l'installation des nouveaux agents, la suppression de la tranche minimale des chèques emploi service, excluant plus de 40% des bénéficiaires actuels. **Nous avons fait part de notre inquiétude pour notre action sociale** ministérielle, en particulier en matière d'emploi.

A cette fin, nous avons déposé un **vœu**, demandant le remplacement des assistants de délégation d'Ille et Vilaine actuels mutés ou en fin de détachement, afin que notre délégation se compose d'au moins 4 assistantes de délégation – c'est le minimum- d'autant qu'elles travaillent également avec le correspondant Chorus. Ce vœu a été approuvé à l'unanimité et sera joint au procès verbal de ce CDAS.

Ce vœu a été présenté dans la perspective de suppressions d'emploi au sein de l'action sociale de notre ministère et parce que nous sommes confrontés, dès à présent, à cette crainte du non remplacement d'une ou plusieurs de nos assistantes : mutation en janvier d'une assistante de délégation et fin des détachements pour 2 autres assistantes en fin d'année 2014.

Vœu

« Nous demandons à ce que chaque départ d'un assistant de délégation d'Ille et Vilaine (pour cause de mutation ou de retraite) soit remplacé . De même, nous demandons à ce que chaque détachement au sein de la délégation soit prorogé ou si l'assistant de délégation souhaite rejoindre un service, que son poste soit immédiatement proposé et pourvu. Nous considérons que ces remplacements sont indispensables à une action sociale de qualité qui réponde aux besoins des agents du département ».

Le président, Mr Zoller, a indiqué que s'il y avait suppressions d'emplois, cela serait connu lors du CNAS de décembre mais a rappelé que les crédits – action sociale ministériels sont maintenus pour 2014.

Le CDAS a acté la mise en place d'un **dispositif de conseillère en économie sociale et familiale**, pour aider les agents en difficulté soit par un suivi sur plusieurs mois soit pour une ou deux rencontres ponctuelles. Les rencontres pourront avoir lieu à la délégation ou au domicile de la personne. Cela concernerait de 5 à 10 agents et une ligne du BIL a été provisionnée en ce sens. Une convention va être signée avec l'UDAF .

Nous avons effectué le **bilan financier du budget d'initiative locale 2013 et fixé les lignes du projet pour 2014**, avec quelques nouveautés : thalasso à Bénodet, sortie Astérix, escapade Lavalloise, randonnée autour de Ploermel, thé dansant, action ados : patinoire, space-laser ? Rappelons que ce BIL s'élève à environ 80000 € et qu'au 31 décembre 2012 nous étions 2730 actifs, 2296 retraités et 1528 enfants potentiellement bénéficiaires de l'action sociale et donc du BIL !

Il a été décidé de mettre en place le **système du quotient familial** pour la journée retraités à Laval . Nous avons discuté sur l'application de 3 ou 4 tranches et sur les intervalles de revenus de ces tranches. Nous avons opté pour 4, avec la possibilité, pour les années suivantes, de réajuster ces tranches en fonction du niveau de ressources des retraités domiciliés dans le périmètre de la délégation 35. Ainsi, le prix sera subventionné de façon échelonné selon les tranches, mais de toute façon, le prix payé par l'agent et son conjoint sera inférieur au coût réel même dans la 4ème tranche.

L'**arbre de Noël 2014** ne pourra plus avoir lieu au hall d'expo de St Jacques. Il faut donc rechercher des salles pouvant accueillir 800 spectateurs par séance, puisque chaque année 1550 personnes participent à l'arbre de Noël. La réflexion est en cours.

Nous avons également fait un point sur les **logements réservés**, sur le recensement des matériels de **restauration collective** qui nécessiteraient un remplacement. Un ordre de priorité sur cette liste a été fixé par la déléguée et adressé au secrétariat général à Paris pour un financement en 2014. Nous avons appris qu'à plus ou moins court terme, les tickets restaurant seraient remplacés par une carte à télécharger. Mais ne nous faisons aucune illusion : le montant du ticket restau ne sera pas pour autant augmenté. Le montant

maximal moyen d'un repas (un plat et 2 périphériques) payé par les convives était de 5,47 € en 2013, avec une subvention de 1,20 €. Pour 2014, ce montant passe à 5,60 € et la subvention interministérielle à 1,21 € pour les indices inférieurs à 466. **Le prix du repas augmente mais pas nos salaires.** Rappelons que la CGT est attachée à une restauration collective de qualité et de proximité.

Les retraités pourront désormais déjeuner dans nos restaurants administratifs, aux tarifs suivants, à partir du 01/01/2014:

- A Magenta: de 5,50 à 7 € en fonction des plats choisis. Nécessité d'une carte d'accès qui sera à

créer auprès de la correspondante sociale, Mme Marie Claude L'Huillier (02 99 79 80 80)

- Au Colombier: tarif en cours de négociation
- A Fougères: 4,90 €. Inscription la veille avant 12 heures auprès de Mme Laurence Fontaine (02 99 17 25 64) ou de Mme Odette Cottin (02 99 17 25 82)
- A St Malo: 5,50 €. Inscription la veille auprès de la présidente de l'association Mme Bessière (02 99 40 61 59)
- A Vitré: 5,98 €. Inscription la veille auprès de la présidente de l'association Mme Massard (02 99 74 30 32)

Déclaration liminaire au CDAS du 26/11/2013

La situation actuelle est catastrophique pour les agents, pour les missions et donc pour le service public.

Selon les directions, on parle de démarche stratégique ou de projet stratégique. La révision générale des politiques publiques a été remplacée par la modernisation de l'action publique. Mais quel qu'en soit le nom, il s'agit de la politique d'austérité menée depuis de nombreuses années et amplifiée dans le projet de loi de finances 2014. Et pour enfoncer le clou, maintenant, le rapport Pêcheur, qui, par ses préconisations, s'attaque aux droits et garanties des agents que leur procure leur statut. !

Regroupement de services, parfois caché sous le vocable consensuel de mutualisation, pour mieux pouvoir supprimer des emplois, au détriment des usagers, des agents bien sûr et parfois même du simple bon sens. Mise en péril du contenu et de l'exercice plein et entier des missions. Service public qui ne peut plus répondre aux exigences sociales. Attaques contre la protection sociale. Projet de retraite injuste et inéquitable, en cours d'adoption au Parlement aujourd'hui.

Tel est le programme !

La crise financière et économique devrait pourtant conforter le caractère crucial des missions dévolues aux directions des ministères économiques et financiers. Elles sont en première ligne face à la gestion de cette crise. L'urgence est de donner les moyens aux services d'assumer la totalité de leurs missions dans les domaines de la lutte contre les fraudes fiscales, économiques, douanières et industrielles, du recouvrement de l'impôt, de la réglementation, la régulation et le contrôle des acteurs financiers, du développement de la protection des consommateurs.

Jamais un gouvernement ne s'était attaqué aussi fort à la politique d'action sociale : baisse drastique des crédits sociaux interministériels prévue au projet de loi de finances 2014 : 16 millions d'€ soit plus de 10% du budget de l'action sociale des agents de l'état. Cela aura une forte répercussion sur l'offre de prestations aux agents (suspension de l'aide à l'installation des nouveaux affectés – suppression de la tranche minimale des CESU excluant 41% des bénéficiaires actuels) Cette amputation des crédits sociaux s'ajoute aux autres mesures concernant le pouvoir d'achat des actifs et retraités : gel du point d'indice, augmentation des cotisations, report de la revalorisation des pensions de 6 mois, etc..

Nous sommes très inquiets pour notre action sociale ministérielle.

Qui pourra croire que parmi les 2564 emplois supprimés, il n'y en aura pas dans nos délégations départementales !

Aussi nous soumettrons, au vote de ce présent CDAS, un vœu pour garder une action sociale de qualité en Ille et Vilaine et avoir une délégation pouvant effectuer ses missions dans de bonnes conditions et pour l'intérêt général des agents. .

Les représentants CGT au CDAS :

Claudine THOMAS – Douanes 09 70 27 51 53
Michel SANSONETTI – Douanes 09 70 27 51 53
Marylène LECOMTE - Dircofi 02 23 44 06 64
Viviane DOUBLET - DRFIP 02 99 27 12 53
Annie GAULTIER-LEFEUVRE (experte)